

Image not found or type unknown



TRAVAUX MAISON EN INDIVISION

Par **DIEU Nadine**, le **08/12/2016** à **20:58**

Bonjour,

J' aimerais savoir si des travaux énergétiques, comme l'isolation des combles, peuvent-être assimilés à des travaux de confort (énergétique) ? Suis bénéficiaire de l'isolation solidaire au vue de mes revenus = 500 au lieu de 2 500.

Maison sous indivision avec ma soeur.

Succession conflictuelle !

Merci pr votre réponse.

Cdmt.